



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 8302

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite d'augmenter le taux de reversion de retraite a 60 p. 100 dans les annees qui viennent. Conscient des difficultes actuelles de nos regimes de retraite, il s'avere toutefois que les taux de reversion sont dans plusieurs pays europeens, plus eleves que celui que nous connaissons en France. Dans la situation de difficultes sociales qui frappe aujourd'hui notre pays, il conviendrait de mener une action de reflexion et de simulation pour mieux connaitre le cout, les risques et les avantages d'une augmentation progressive de ce taux de reversion. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes qui se posent aux personnes veuves, ainsi que leurs aspirations. Des etudes sont en cours, tendant a la presentation par le Gouvernement d'une loi-cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille et de proposer des mesures propres a ameliorer la vie des familles dans ses multiples aspects et de renforcer ainsi la cohesion de notre societe. C'est dans ce cadre que les problemes relatifs aux personnes veuves seront susceptibles d'etre examines, a commencer par la possibilite de majorer progressivement le taux des pensions de reversion.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8302

Rubrique : Pensions de reversion

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4091

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4730